

## **Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions**

**10 mai 2026 - Palais du Luxembourg**

### **Discours de Jean-Marc AYRAULT Président de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage**

Monsieur le Premier ministre,  
Monsieur le président du Sénat,  
Mesdames et messieurs les ministres,  
Mesdames et messieurs les ambassadeurs,  
Mesdames et messieurs les élus,  
Mesdames et messieurs,

Il y a 25 ans, dans ce Palais, la Haute Assemblée unanime adoptait la proposition de loi de Christiane TAUBIRA par laquelle la République Française a reconnu que, je cite : « la traite négrière transatlantique ainsi que la traite dans l'océan Indien d'une part, et l'esclavage d'autre part, perpétrés à partir du XV<sup>ème</sup> siècle, aux Amériques et aux Caraïbes, dans l'océan Indien et en Europe contre les populations africaines, amérindiennes, malgaches et indiennes constituent un crime contre l'humanité ».

Encore aujourd'hui, la France reste la seule ex-puissance coloniale à avoir osé cette reconnaissance.

Vingt-cinq ans plus tard, ce texte a plus de poids que jamais.

D'abord parce qu'il a marqué, à l'Assemblée et au Sénat, un moment rare d'unanimité républicaine, sur une page de notre histoire nationale dont nous savons à quel point elle était alors sensible, et à quel point elle le reste encore aujourd'hui.

Cette unanimité solennelle donne à ce texte une force particulière dont nous avons bien besoin alors que, dans le monde mais aussi ici, en France, dans certains propos et certains projets, nous voyons le savoir attaqué, les historiens empêchés, la mémoire falsifiée.

Mais si ce texte est toujours actuel, ce n'est pas seulement parce qu'il a qualifié la nature du système inhumain que la France a mis en place, administré et codifié dans ses colonies pendant plus de deux siècles. C'est aussi parce qu'il nous rappelle, comme l'ont fait les mots de Christiane TAUBIRA que nous avons réentendus tout à l'heure, que ce passé est toujours présent.

Dans les outre-mer d'abord, dont la structure économique et sociales restent marquées par les inégalités mal résolues d'un système que l'abolition n'a pas détruit, en indemnisant les anciens propriétaires plutôt que les nouveaux libres.

Ensuite, ce passé est toujours présent dans nos sociétés, où le racisme anti-noir continue d'humilier, de blesser, de discriminer. Cette loi nous rappelle d'où il vient : des sociétés esclavagistes qui pour justifier leur injustice ont inventé le préjugé de couleur. Cela a été vrai dans les colonies européennes, mais aussi dans d'autres parties du monde, et je tiens aujourd'hui à adresser un mot de solidarité en faveur de Saadia MOSBAH, militante tunisienne injustement emprisonnée depuis deux ans dans son pays pour son engagement anti-raciste.

Ce passé est toujours présent, enfin, dans les rapports entre les pays du Sud et les pays du Nord, qui continuent d'être marqués par une inégalité héritée de cinq siècles de colonisation.

Aujourd'hui plus que jamais, si nous voulons être fidèles aux principes universalistes que la France a proclamés en 1789 et qui fondent le projet des Nations Unies depuis 1945, nous ne pouvons nous abstenir face à ces héritages.

Lorsque, de nos jours, on parle de réparation de l'esclavage, ce sont ces réalités bien contemporaines qu'il s'agit de réparer. Construire dans les outre-mer des sociétés à la fois moins inégalitaires et plus apaisées. Lutter contre le racisme anti-noir partout où il s'exprime, partout où il discrimine. Et entendre les appels des pays du Sud à plus de justice dans les relations internationales, pour la paix et la fraternité universelle.

Qui dira que ces objectifs ne sont pas particulièrement nécessaires à notre temps ?

Tel est le sens d'une politique de la mémoire de l'esclavage pour la France, et j'espère que cet esprit inspirera la nouvelle convention que l'Etat doit passer avec la FME cette année. Elle définira les ambitions de cette politique jusqu'en 2030, et je forme le vœu que, 25 ans après le vote de la loi TAUBIRA, elle soit l'occasion de réaliser de nouveaux progrès dans les directions que ce texte a tracées.

Je pense notamment aux programmes scolaires, auxquels la loi attache avec raison une si grande importance : il est temps aujourd'hui d'apprendre à nos enfants que l'histoire de France n'est pas complète si on n'y parle pas de la première abolition et de la révolution haïtienne, où dans la Liberté Générale s'est réellement éprouvé l'universalisme des droits de l'homme.

Je pense à la recherche française sur les esclavages, dont le récent Livre Blanc coordonné par la FME a montré le dynamisme mais aussi le manque de reconnaissance dont elle fait l'objet. A l'heure où les Etats-Unis censurent la recherche sur l'esclavage et où les pays du Sud nous interpellent sur ce sujet, la France doit soutenir ses chercheurs, promouvoir leurs travaux et les utiliser pour éclairer les politiques de réparation.

Je pense enfin à la nécessité de donner à la mémoire de l'esclavage toute sa place dans les musées, les services d'archives, les lieux patrimoniaux. Nos voisins le font. Le public l'attend. Des projets existent depuis des années. Il est temps qu'ils soient mis en œuvre.

Mesdames et Messieurs,

*« L'esclavage est l'un des aspects – sûrement la pointe extrême – de l'inhumanité qui est à la base du racisme et de la xénophobie. On les dénonce dans ce qu'ils ont de plus apparent et de plus politique. Mais prenons garde de ne pas les laisser se banaliser dans les esprits et les cœurs, de même que dans les comportements. »*

J'ai prononcé ces mots le 18 février 1999 lorsque, en tant que président du groupe socialiste à l'Assemblée Nationale, j'ai donné l'explication de vote sur la loi qui nous réunit aujourd'hui.

Je les répète devant vous en ce jour symbolique car je crois leur message plus que jamais d'actualité.

Je vous remercie.